



PROGRAMME ÉLABORÉ EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC MADAME NATHALIE PETERKA

Colloque 28 septembre 2019

**DÉJUDICIARISATION DE LA PROTECTION DES PERSONNES
VULNÉRABLES
PROGRÈS OU REcul ?**

PALAIS DES CONGRÈS – ARCACHON
Boulevard Veyrier Montagnères

Le colloque se déroulera sous le haut patronage
de Madame Anne CARON-DEGLISE,
Avocate Générale à la Cour de Cassation

MATINÉE

**LA DÉJUDICIARISATION DE LA SAUVEGARDE DES DROITS DE LA PERSONNE
PROTÉGÉE**

1. *L'union de la personne protégée*
 - Mariage, pacs, rupture et dissolution
 - Le point de vue du juge
2. *La promotion des mesures non judiciaires de protection*
 - Ouverture de l'habilitation familiale à l'assistance
 - Renforcement du primat du mandat de protection future

LA DÉJUDICIARISATION DU CONTRÔLE DE LA MISSION DU MANDATAIRE

1. *Le contrôle par l'administration direction générale de la cohésion sociale*

APRÈS-MIDI

2. *Le recul du contrôle judiciaire des actes de gestion*
 - Partage amiable
 - Acceptation pure et simple de la succession
 - Convention obsèques
 - Convention de gestion de portefeuille
 - Rémunération des administrateurs particuliers
 - Placement des fonds de la personne protégée
3. *La déjudiciarisation du contrôle des comptes de gestion*
 - Nouvelles règles relatives à l'inventaire et aux comptes de gestion
 - Le point de vue de l'huissier et du commissaire-priseur
 - Echange de vue sur le contrôle interne et sur le futur contrôle externe des compte de gestion

Les sujets seront traités à la tribune, animés par des intervenants œuvrant dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables (Professeurs universitaires, Magistrats, Chercheurs, Juges, Médecins, MJPM, Notaires, Avocats, Assistantes sociales...).

Florence Beytout, Sylvain Bottineau, Anne Caron-Deglise, Isabelle Dauriac, Laurence Gatti, Jean-Jacques Lemouland, Vyctor Meurville-Bossuat, Nathalie Peterka, Gilles Raoul Corneil, Séverine Roy, Thomas Zamboni, ont d'ores et déjà répondu présents à notre rendez-vous annuel.

Et vous ?